



PLU de Landry Version arrêt du 20 mai 2019

Avis de l'Association de la Vallée du Ponthurin

L'Association de la Vallée du Ponthurin a été agréée en matière d'urbanisme pour la commune de Peisey-Nancroix et ses communes limitrophes par la Préfecture de Savoie en date du 26 décembre 2013. A ce titre, elle a demandé à la mairie de Landry communication du nouveau PLU en tant que Personne Publique Associée.

Un CD comprenant l'ensemble des documents du PLU a été reçu par l'Association en date du 17 juin 2019, avec un délai de trois mois pour la réponse.

Rappel du Projet d'aménagement et de développement durable.

Le principal choix retenu dans le cadre de ce projet est celui de l'économie du territoire : pas ou peu d'extension de la zone constructible.

Cependant plusieurs points importants ne sont pas abordés :

*l'état exact des m² construits dans la ZAC des Michailles, lequel fait l'objet d'un contentieux avec les services de l'état.

*les cheminements piétons en zone urbanisée, notamment au niveau de la ZAC de Vallandry où il n'existe pas de cheminement sécurisé, rendant très dangereuse la circulation simultanée de voitures, piétons et skieurs sur la voie principale.

*la rénovation des appartements existants dont certains sont énergivores.

Avec un taux de remplissage des lits touristiques actuels de l'ordre de 38% en hiver et beaucoup moins l'été (source G2A, octobre 2018), la station dispose de réserves très importantes d'accueil touristique, notamment pendant les périodes creuses.

L'enjeu : **Maintenir voire augmenter la fréquentation de la station**, ne doit pas se traduire par la multiplication de nouvelles constructions, mais bien par la poursuite de la sensibilisation des propriétaires de résidences secondaires (73% des logements de la commune), comme s'y emploient les acteurs de la station, y compris notre association, tant pour la mise en location que l'augmentation de l'occupation familiale ou amicale.

D'ores et déjà, l'Observatoire du SCOT Tarentaise Vanoise indique, dans son rapport de l'année 2018, une forte progression des lits marchands entre 2015 et 2017 (de 10 à 20%).

Concernant l'OAP n°4 : Front de neige de Vallandry.

Cette OAP doit être annulée car non conforme au SCOT Tarentaise approuvé le 14 décembre 2017 qui prévoit à l'emplacement de la localisation envisagée un espace à protéger en tant qu'espace agricole important.

Ce projet remet en cause le pari urbain d'origine, front bâti ouvert vers l'amont, montagne et forêts, en créant une barrière d'immeubles bouchant la perspective actuelle ; il présente de grandes difficultés de flux piétons et voitures en hiver et été. L'accès par un « court tunnel » n'est en réalité possible que par un tunnel routier et piétonnier d'au moins 50 mètres pour éviter le passage des remontées mécaniques et le ruisseau des Michailles sujet à débordements.

Concernant l'OAP n°5 : La Maïtaz

Les constructions actuelles sont situées dans des zones exemptes de risques de glissement de terrain. Les anciens savaient où implanter leurs constructions !... à la différence du projet actuel qui se situe dans des zones à risques de ruissellements et de glissements de terrain, comme l'indique le rapport de présentation.

Fait à Peisey-Vallandry le 30 août 2019.

Pour le conseil d'administration,

Jean-François QUEST

Président de l'Association de la Vallée du Ponthurin.